FRC 1.170

Case FRC 13713

CONVENTION NATIONALE.

OPINION
DE P. J. AUDOUIN.

Député du département de Seine-& Oise, contre l'établissement des grandes Communes, proposé par le comité de Constitution.

IMPRIMÉE PAR ORDRE DE LA CONVENTION.

CITOYENS,

Nos commettans nous ont envoyés pour voter la mort de la tyrannie, & pour concourir à l'établissement d'une constitution populaire : nous avons satisfait au premier devoir ; efforçons-nous de nous acquitter du second, de manière à ne pas démériter de ceux qui nous ont donné leur confiance. Les pierres sont là. .... Les royalistes voudroient s'en emparer pour bâtir un trône ; hâtons-nous d'élever un monument à la République : que bientôt apperçu par les peuples & les despotes, ce monument annonce à ceux-ci l'heure de leur chûte, à ceux-là le terme de leur servitude, aux uns &

THE NEWBERRY LIBRARY

aux autres la fin de notre inévitable anarchie (1) & le commencement du règne des lois fondées sur l'égalité & la liberté. Ce seroit sans doute un doux spectacle que celui d'un gouvernement populaire & vraiment paternel, qui, sans le secours d'aucune administration intermédiaire, pourroit régir l'immense famille des Français; mais, jusqu'à ce que les hommes soient plus sages que les lois, celles-ci doivent être combinées pour le plus grand avantage des sociétés. Cependant, si vous avez senti qu'une distribution du territoire de la République étoit nécessaire pour faciliter la marche du gouvernement, vous comprenez aussi que le plus dangereux des maux dans un pays libre, c'est la multiplicité des emplois lucratifs : plus il y a d'emplois, plus il y a d'ambitieux & d'intrigans ; & plus il y a d'ambitieux & d'intriguans, plus la patrie souffre. Il est bon de dire pourtant à ceux qui redoutent les déchiremens occasionnés par les factions (2), que dans une bonne République, dans une

---

(1) La horde des esclaves de la cour cria long-temps à l'anarchie après le renversement de la Bastille : la bande des amis du roi poussa le même cri après la journée du 10 août. J'observe que déclamer avec tant de fureur contre l'anarchie, qui n'est autre chose que l'*absence du gouvernement*, c'est se déclarer contre la révolution ; car, par cela même qu'il y a révolution, il y a nécessairement anarchie, *absence du gouvernement*. Si la révolution ne vous désole pas, eh bien ! au lieu de parler d'anarchie, faites mieux : corrigez cette *absence du gouvernement* par une bonne constitution.

(2) A propos de faction, je ne vois pas que ceux qui accusoient une partie de la Convention d'être orléaniste, fassent leurs efforts pour prouver l'existence de ce parti. Cependant les accusateurs ont un grand intérêt à prouver cette existence. En effet, ils ont cherché à ennoblir leur vote en faveur du tyran, en fondant ce vote sur la certitude qu'ils disoient avoir de l'existence d'un parti

République ſagement organiſée, le règne des intrigans & des ambitieux eſt de courte durée : car enfin il faut qu'ils prennent un maſque quelconque. Eh bien ! le premier enfant qui paſſe le leur arrache, & voilà mes hommes, au viſage hideux, que par-tout on montre au doigt, & à qui la raiſon du peuple ferme tout accès aux fonctions publiques. Dès cet inſtant, nul n'eſt plus fort que la loi, car la force de la loi réſide dans la volonté connue du peuple, dans la modeſtie des fonctionnaires, dans leurs vertus ; mais il ne faut négliger aucun moyen pour rendre facile l'exécution de la loi. Cette exécution, ſans doute, ſera confiée d'abord à une agence, à un directoire qui correſpondra avec des autorités inférieures & partielles ; & en effet, s'il n'y avoit qu'une ſeule autorité qui agit immédiatement ſur toute la République, ſon action, par cela même qu'elle ſeroit très-étendue, deviendroit impuiſſante ; d'autres diroient peut être, dictatoriale : mais impuiſſante ou dictatoriale, mais entreprenante ou foible, elle compromettroit la liberté. Vous avez décrété que la diſtribution du territoire des départemens eſt maintenue ; mais ces autorités inférieures & partielles ne raſſureroient pas elles-mêmes tous les amis de l'égalité, de la liberté, de l'indiviſibilité de la République, s'il n'exiſtoit pas

---

de royaliſtes parmi ceux qui faiſoient tomber la tête de Capet ſous le glaive de la loi. Le peuple français a applaudi au jugement de la majorité : la minorité eſt donc forcée de prouver authentiquement à ce même peuple l'exiſtence de la faction d'Orléans parmi les députés qui ont voté la mort : ſinon, la minorité ſera flétrie par l'opinion publique, & pour n'avoir pas fait ſon devoir, & pour avoir lâchement calomnié (afin de ne pas remplir ce devoir ſacré) ceux qui s'en acquittoient avec courage.

des autorités plus voisines encore du peuple ; & ici je n'entends parler, ni des districts, ni des grandes communes. Je sais que les districts n'ont pas été inutiles sous plusieurs rapports ; mais je n'oublie pas que ces administrations sont déja assez coûteuses. Il est des hommes peut-être qui diront que j'ai tort, & qu'une République ne peut subsister si elle ne paye des armées de fonctionnaires ; mais des législateurs ne travaillent pas pour l'intérêt de tel ou tel individu : ils ne doivent envisager que l'utilité publique, sauf à laisser aux accapareurs d'emplois la liberté de s'égosiller dans les assemblées primaires pour prouver au peuple qu'une constitution qui ne crée pas beaucoup de places lucratives, est une constitution détestable. Votre comité vous a proposé l'anéantissement des districts, mais à peine a-t-il annoncé cette suppression, qu'il met à leur place, & en nombre plus considérable, de grandes communes : j'ajoute quelques réflexions à celles qui vous ont été présentées.

Et d'abord, ou ceux qui rempliront les fonctions publiques dans ces grandes communes seront salariés, ou ils ne le seront pas : s'ils sont salariés, non-seulement vous chargez la République de dépenses énormes, tandis que l'économie est nécessaire pour rendre le peuple heureux en diminuant les impôts ; mais vous ouvrez la porte aux intrigues, aux cabales, à l'ambition, au crime ; la passion de l'or conduit à tout : s'ils ne sont pas salariés, il n'y aura que les riches qui pourront remplir ces places ; ils s'en empareront en empruntant le langage du patriotisme, du désintéressement, de l'amour de leurs semblables, & bientôt ils se coaliseront, au moins en partie, pour opprimer (je voudrois que l'expérience ne fût pas là pour m'appuyer), pour opprimer, dis-je, les

habitans des campagnes. Ajoutez à tous ces dangers les dérangemens que vous cauſez à tous ceux qui auront des réclamations à faire ; mais ajoutez-y ſur-tout les périls auxquels ces adminiſtrations ſeroient expoſées. Les événemens qui viennent d'affliger pluſieurs diſtricts, le pillage des caiſſes, l'incendie des papiers, le maſſacre des fonctionnaires, tous ces malheurs arrivés dans des villes, parlent aſſez haut contre l'établiſſement de pareilles adminiſtrations dans les campagnes, où la ſcélérateſſe trouveroit preſque toujours moins d'obſtacles, & où ſes complots ſeroient moins facilement déjoués. Et pour faire paſſer ce projet des grandes communes, qu'on ne nous allègue pas l'influence des villes ſur les campagnes, ou celle des campagnes ſur les villes : les villes & les campagnes ſe doivent mutuellement des ſecours, ont beſoin les unes des autres ; elles ſavent qu'elles forment une République une & indiviſible ; mais je tiens à ce que, ſous le rapport de leurs adminiſtrations, elles ſoient dans une entière indépendance ; qu'elles ſoient gouvernées d'après les lois générales de la République : mais que l'adminiſtration municipale, que cette magiſtrature populaire ne ſoit pas éloignée des adminiſtrés, qu'elle ſoit ſans ceſſe ſous leurs yeux ; que cette magiſtrature ſoit la récompenſe du patriotiſme & de la vertu.

Le temps n'eſt pas éloigné où des aſſemblées publiques d'inſtruction répandront des lumières utiles parmi cette portion reſpectable des Français : le temps n'eſt pas éloigné où l'on s'empreſſera de cultiver le champ de celui qu'on aura décoré de l'écharpe aux couleurs nationales. En travaillant ainſi à la ſubſiſtance du Républicain qu'on aura chargé du ſoin de faire régner les lois dans l'enceinte de ſa commune, on ſanctionnera à chaque inſtant le choix qu'on aura

fait de lui ; la confiance dans ce magiſtrat ne s'affoiblira point ; on l'écoutera toujours avec reſpect, mais ſur-tout lorſqu'il ſera l'organe de la loi : il trouvera moins des hommes qui lui obéiront mécaniquement, que des amis qui embraſſeront leur ami, qu'une famille docile à la voix de ſon père. Je ne m'oppoſe point à ce qu'on diminue, ſuivant les localités & le vœu des adminiſtrés, le nombre des municipalités qui me paroît trop conſidérable ; mais je ne ſuis point de l'avis du comité ſur la diſtribution des départemens en grandes communes : j'en ai déduit les raiſons. Il ſera poſſible, il ſera même néceſſaire (permettez-moi cette réflexion) d'empêcher que les adminiſtrateurs pourſuivent eux-mêmes leurs adminiſtrés ; car bientôt il y auroit oppreſſion, ſervitude, inimitié. Il faudra aſſurer auſſi aux adminiſtrés le droit d'obtenir juſtice contre des adminiſtrateurs dont ils auroient à ſe plaindre : & à cet effet, une inſtitution morale dans chaque département produiroit les plus heureux effets : je voudrois une réunion, un comité, un petit ſénat (je ne m'attache pas à l'expreſſion) compoſé des hommes les plus probes, & dont l'unique occupation ſeroit de maintenir ou de ramener le bon ordre & la paix parmi les adminiſtrateurs & les adminiſtrés. Je publierai un jour mes idées ſur cette inſtitution gratuite, & qui me paroît digne d'entrer dans la conſtitution que nous allons donner à un peuple républicain. Je propoſerai auſſi un article qui obligera tous les fonctionnaires publics à préſenter, & en entrant dans leurs fonctions, & en les quittant, l'état de ce qu'il poſsèdent. Travaillons ſur-tout à donner aux hommes de bonnes mœurs ; une République ſoutenue ſur les mœurs eſt impériſſable. Quant à préſent, je me borne à demander la queſtion préalable ſur la diſtribution des départemens

en grandes communes; je vote (sauf les modifications qu'on pourra apporter d'après la demande des administrés) pour la conservation des municipalités, soit grandes, soit petites, que je regarde, & en masse, & séparément, comme les plus fermes soutiens de notre révolution, comme le rempart le plus formidable contre tous les despotismes, quels que soient & leur caractère & leurs moyen.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

*93